

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize, le vingt-neuf février à vingt heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le vingt-trois février deux mil seize s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Roger, Ducoux, Bouillis, Lesage, Renou, Laurent, Trufflet, M.M. Bernier, Després, Rocher, de la Chesnais, Peigné, Moreaux, Gautrin.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gaëtan Peigné a été élu secrétaire de séance.

N° 2016-02-10 – Compte administratif : exercice 2015.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame Sylvie Ramé-Prunaux, Maire, le conseil municipal, sous la présidence de Madame Colette Roger, 1ère adjointe, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1°) donne acte à Madame Sylvie Ramé-Prunaux de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	-	134 960.54	-	-
Opérations de l'exercice	353 983.51	295 702.34	731 786.85	947 966.67
TOTAUX	353 983.51	430 662.88	731 786.85	947 966.67
Résultats de clôture	-	76 679.37	-	216 179.82
Résultats définitifs	Excédent	76 679.37	-	216 179.82

2°) constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (Madame le Maire s'est retirée de la salle).

N° 2016-02-11 – Compte de gestion : exercice 2015.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que ces opérations apparaissent régulières :

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 2016-02-12 – Affectation des résultats de l'exercice 2015.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de 216 179.82 €,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 216 179.82 € au compte 1068 du budget primitif communal 2016.

N° 2016-02-13 – Aménagement centre bourg de la RD10 et la RD4 : présentation du projet et demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local.

Madame le Maire rappelle au conseil le dossier de l'avant-projet détaillé déjà présenté et approuvé ainsi que le plan de financement de l'opération, au conseil municipal du 25 janvier 2016 (Délibération n°2016-01-01) concernant les travaux d'aménagement du centre bourg comportant :

- la mise en sécurité,
- l'amélioration du cadre de vie,
- la requalification des espaces publics existants,

- la mise en place de déplacements multi-modaux,
- l'adaptation des aménagements à la loi handicap « loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances »,
- la mise en valeur du patrimoine bâti.

Le coût global de l'opération est estimé à 538 353 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, sollicite une subvention spécifique au titre du fonds de soutien à l'investissement local.

N° 2016-02-14 – Subventions diverses.

Après discussion, le conseil municipal vote l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2016 :

- 500 € à la section locale UNC-AFN (à l'unanimité moins 1 abstention),
- 1 500 € à l'Association sportive "La Sainte-Pierraise" d'Epiniac, (Mr Moreaux, président de l'association n'a pas pris part au vote),
- 200 € à l'association au Fil du Temps, (Mme Bouillis, présidente de l'association n'a pas pris part au vote),
- 300 € à l'association Catholique des Enfants (A.C.E.) d'Epiniac,
- 200 € au club cyclo,
- 400 € au club des Aînés d'Epiniac et de St-Léonard,
- 1 000 € à l'association des Parents d'élèves d'Epiniac – St-Léonard,
- 1 000 € à l'association « Détente et Loisirs »,
- 350 € à l'A.C.C.A.,
- 400 € à l'association Arc en Ciel,
- 800 € au comité des fêtes,
- 200 € à l'association Alcool Assistance - La Croix d'Or, section Dol-de-Bretagne Pays Malouin,
- 1 000 € à l'A.D.M.R. du Pays de Dol,
- 150 € à l'Association des Parents de Personnes Handicapées (ADAPEI d'Ille-et-Vilaine),
- 60 € au comité départemental de la Prévention routière,
- 50 € à l'Association de Soutien et de Développement de l'Action Socio-Culturelle et Sportive (A.S.D.A.S.C.S.) – Maison d'Arrêt de Saint-Malo,
- 200 € à l'AFM-Téléthon, l'assemblée évoque qu'une manifestation serait à organiser sur la commune pour soutenir cette action.

Ces subventions seront payées sur le crédit ouvert au compte 65742 du budget de l'exercice 2016.

Les associations « Fous du Coucou, Manjous d'la Sabotée et Troc Family » n'ont pas sollicité de subvention.

N° 2016-02-15 – Renouvellement de la convention de mutualisation de l'accueil de loisirs de Bonnemain.

Madame le Maire fait connaître au conseil qu'elle a reçu un courrier de Monsieur Marcel Piot, Maire de Bonnemain, concernant le renouvellement de la convention de mutualisation de l'accueil de loisirs entre la commune de Bonnemain et les communes riveraines.

En effet, un accueil de loisirs sans hébergement, dont la gestion est confiée à l'UFCV, a été créé à Bonnemain le 1^{er} juillet 2009 et un tiers des enfants fréquentant l'accueil de loisirs proviennent de communes extérieures.

Cette convention permet aux familles des communes signataires de bénéficier de tarifs préférentiels : 10.74 € la journée, 6.99 € la demi-journée et 3.39 € le repas. Les familles des communes non signataires de ladite convention paieront 15.74 € la journée et 11.99 € la demi-journée.

En contrepartie, la commune d'Epiniac versera une participation au prorata du nombre de journée-enfant réalisé à l'accueil de loisirs sur la base de l'année N-1, à savoir 5 € par journée ou demi-journée-enfant, soit pour l'année 2015 la somme de 525 €.

La présente convention entre en vigueur à la date du 1^{er} janvier 2016 et sera conclue pour l'année civile 2016. Elle pourrait être renouvelée par accord entre les parties.

Cependant, Madame le Maire, précise qu'une étude est en cours au niveau de la prise éventuelle de la compétence petite enfance-enfance-jeunesse par la Communauté de communes du Pays de Dol-de-Bretagne et de la Baie du Mont Saint-Michel. Dans ce cas, la convention de mutualisation ne serait pas reconduite.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve l'avenant n° 3 à la convention de mutualisation de l'accueil de loisirs de Bonnemain et autorise Madame le Maire à le signer.

N° 2016-02-16 – Tarifs des fournitures de voirie.

Monsieur Bernier présente au conseil des devis concernant l'achat de fournitures de voirie.

Après étude des propositions de prix, le conseil municipal retient les tarifs suivants pour les particuliers :

- buse D 300 centrifugée béton 2,40 m	54.00 € TTC
- buse D 400 centrifugée béton 2,40 m	73.00 € TTC
- tube écobox D 300 en 6 m	67.00 € TTC
- tube écobox D 400 en 6 m	113.00 € TTC
- grille plate fonte avec cadre 50x50	73.00 € TTC
- grille plate fonte avec cadre 60x60	162.00 € TTC
- grille concave avec cadre 50x50	87.00 € TTC
- grille concave avec cadre 60x60	176.00 € TTC

Ces tarifs sont applicables à compter de ce jour.

N° 2016-02-17 – Salle polyvalente : achat de matériel de cuisine.

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération n°2016-01-07 du conseil municipal du 25 janvier 2016 concernant un devis pour le changement et installation du matériel de cuisine de la salle polyvalente.

Elle informe qu'après vérification, le service après-vente de l'entreprise ne correspondant pas à l'attente de la collectivité, ce marché est déclaré sans suite.

De ce fait, Monsieur Després présente un autre devis à savoir un fourneau 4 feux sur four à gaz, une armoire négative, un lave-vaisselle, une table d'entrée, une table sortie, une douchette complète, un rayonnage 4 niveaux aluminium.

Après discussion, le conseil municipal approuve cette modification et décide de retenir le devis de Froid Ouest pour un montant de 8 676.52 € HT, soit 10 411.82 € TTC et autorise Madame le Maire à le signer.

N° 2016-02-18– Personnel communal : renouvellement du contrat emploi d’avenir au service technique.

Le Contrat d’Accompagnement dans l’emploi (CAE) mis en place dans le but de renforcer le service technique chargé de l’entretien des espaces verts et de la voirie arrive à échéance le 15 mars 2016.

Madame le Maire propose de renouveler d’un an ce contrat à savoir jusqu’au 15/03/2017.

Monsieur Guillaumeaud Yan poursuivra des actions de formation.

Madame le Maire demande au conseil de prévoir les crédits nécessaires pour payer cet emploi dont la durée sera d’un an, à hauteur de 35 heures par semaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- accorde le renouvellement du contrat CAE,
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N° 2016-02-19– Personnel communal : modification du statut d’un agent.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que Madame Tréhel Germaine, agent de restauration, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2016.

Elle informe le conseil que Madame Théhel a demandé à conserver son activité au poste d’agent de restauration en complément de sa retraite.

Elle propose qu’un Contrat à Durée Déterminée soit établi à partir du 1^{er} mars 2016. Ce contrat, à temps non complet soit 5/35^{ème} sera d’une durée de 4 mois et 5 jours, à savoir jusqu’au 5 juillet 2016, fin de la période scolaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- émet un avis favorable à la demande de Madame Tréhel,
- autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant.

N° 2016-02-20– Personnel communal : modification du temps de travail d’un agent.

Suite au départ à la retraite de Madame Théhel Germaine, agent de restauration, Madame le Maire fait savoir au conseil qu’il est nécessaire de modifier le temps de travail de Madame Henry, agent de restauration.

Elle propose que la durée hebdomadaire de Madame Sylvie Henry passe de 5/35^{ème} à 14/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2016.

Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable à cette modification du temps de travail et autorise Madame le Maire à prendre l’arrêté correspondant.

N° 2016-02-21– Aménagement voirie communale : Les Balluais

Monsieur Bernier présente au conseil un devis de Lessard T.P. concernant l'aménagement de la voirie communale au lieu-dit « Les Balluais » d'un montant de 4 106.00 € HT, soit 4 927.20 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord sur ce devis et autorise Madame le Maire à le signer.

Compte rendu divers.

Monsieur Bernier rend compte que la commission « voirie » s'est réunie le 18 février. Des devis sont en cours pour l'aménagement de tronçon de route en tricouche, en enrobé et pata, pour du curage et de l'arasement.

Monsieur Bernier fait part de la demande de Monsieur ALAIN pour achat de terrain au lieu-dit « La Foltière » d'une petite surface de 20 à 30 m² environ devant sa propriété longeant la voie communale. Le carrefour étant large, cette demande pourrait être réalisable. Les frais de bornage et de notaire seraient à la charge de l'acquéreur.

Informations diverses.

1 – Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur et Madame Delahaye Vincent. Ils ont déposé un permis de construire pour un garage situé en zone A qui a été refusé. Cependant, ils précisent qu'un document de travail, lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, fait apparaître une zone de construction possible derrière la maison d'habitation. Malgré une déclaration d'achèvement de travaux en 2011, le cadastre n'était pas à jour quand le zonage a été validé en 2012. De ce fait, la zone de construction a été diminuée et l'extension de l'habitation est devenue impossible.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, propose d'adresser un courrier à la DDTM afin de faire connaître cette erreur matérielle.

2 – Madame le Maire informe le conseil d'un courrier de la Ville de Dol-de-Bretagne précisant la modification simplifiée n°11 du PLU. Les documents sont consultables en mairie.

3 – Madame le Maire ajoute également que la commune de La Boussac a adressé un courrier pour la modification simplifiée son PLU. Les documents sont consultables en mairie.

4 – Madame le Maire précise que le bilan de FGDON concernant les frelons asiatiques est disponible en mairie pour consultation.

5 – Madame le Maire fait part au conseil qu'elle a reçu Mr Rouxel, directeur départemental des relations avec les collectivités d'Ille et Vilaine pour la Société Orange, concernant la réception internet sur la commune. Celui-ci précise que la seule obligation d'Orange est de fournir une ligne téléphonique fixe. L'avenir est le déploiement de la fibre optique (pour 2030), actuellement, la solution est la réception par satellite. Mr Rouxel doit transmettre la liste des personnes non éligibles à internet et une réunion publique pour présenter la réception par satellite sera organisée.

En ce qui concerne la réception des mobiles, une mise à niveau de l'antenne de Haute Porte est prévue avant l'été, cela devrait améliorer la réception sur le territoire.

6 – Monsieur Després présente le bilan financier à l’approche de la fin des travaux de la salle polyvalente. La visite de la commission de sécurité aura lieu le jeudi 17 mars. La date d’inauguration a été fixée au 28 mai.

7 – Madame le Maire donne des informations sur la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de communes du Pays de Dol-de-Bretagne-Baie du Mont-Saint-Michel et la Communauté de communes Baie du Mont-Saint-Michel Porte de Bretagne. Un bureau d’études a été recruté pour accompagner cette fusion, les deux communautés de communes n’exerçant pas les mêmes compétences ou les exerçant de façon différente. Le siège communautaire serait à Dol-de-Bretagne et les conseils communautaires auraient lieu à Pleine-Fougères. Chaque conseiller municipal était invité à réfléchir sur le nom du futur EPCI, la proposition formulée par Epiniac est « Communauté de communes de la baie du Mont Saint Michel »

8 – Madame Ducoux informe d’une demande de l’association « Hello Danse » pour des cours de gymnastique douce pour adultes et danse pour enfants dans la salle polyvalente à partir de septembre prochain.

Après discussion, le conseil municipal propose de se renseigner sur les tarifs de location des salles dans les communes environnantes.

Question diverse.

Madame Trufflet demande ce que vont devenir les logements vacants suite au départ de Monsieur Thébault Gérard et le décès de Madame Rouxel Marie.

Madame le Maire précise que les fenêtres vont être changées dans l’appartement au-dessus de la mairie, dans la salle communale et celles situées sur la façade nord.

Une réflexion est en cours sur la possibilité d’aménager ce logement en bureaux supplémentaires, en extension de la salle d’archive et logement d’accueil pour les animateurs du Centre de Loisirs Itinérant.

Concernant le logement situé à la Motte, une réflexion doit s’engager sur l’ensemble du bâtiment.